



Avis de consultation de télécom CRTC 2014-44-2

Version PDF

Autres références : Avis de consultation de télécom 2014-44 et 2014-44-1

Ottawa, le 5 août 2014

Numéro de dossier : 8663-C12-201401041

Appel aux observations

[\[Soumettre une intervention ou voir les documents connexes\]](#)

Désignation d'une enquête pour examiner les questions liées aux services de transport par satellite

Changements à la procédure

1. Par le présent avis, certaines dates de la procédure établies dans l'avis de consultation de télécom 2014-44-1 sont modifiées.
2. Dans l'avis de consultation de télécom 2014-44-1, l'enquêteur a annoncé, entre autres choses, les dates limites pour le dépôt des réponses aux demandes de renseignements et des interventions.
3. Dans une lettre datée du 20 juin 2014, à la lumière des demandes relatives à la procédure déposées par différentes parties, la date limite pour le dépôt des réponses aux demandes de renseignements et aux interventions a été reportée du 23 juin au 7 juillet 2014.
4. Par conséquent, les dates pour le reste de la procédure établies dans l'avis de consultation de télécom 2014-44-1 sont également modifiées, comme il est indiqué ci-dessous. Les paragraphes 5 et 11 de l'avis sont remplacés par le texte ci-dessous et les dates modifiées apparaissent en *italique gras*.
5. L'enquêteur a envoyé une ronde finale de demandes de renseignements le **4 août 2014**. Les réponses à ces demandes de renseignements devront être déposées auprès de l'enquêteur au plus tard le **21 août 2014**.
11. Toutes les parties qui ont participé à la présente enquête ou qui se sont identifiées comme des parties ayant un intérêt dans l'enquête en vertu du paragraphe 13 de l'avis de consultation de télécom 2014-44, peuvent déposer des observations en réplique finales au plus tard le **4 septembre 2014**.

Secrétaire général

Document connexe

- *Désignation d'une enquêteuse pour examiner les questions liées aux services de transport par satellite*, Avis de consultation de télécom CRTC 2014-44, 6 février 2014, modifié par l'Avis de consultation de télécom CRTC 2014-44-1, 2 juin 2014